



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
Assemblée du 06 Novembre 2015
Intervention Marie-Louise GOURDON

Monsieur le président, chers collègues,

Préambule

L'aide de 10 millions€ du gouvernement aux sinistrés

Avant tout chose, permettez-moi de revenir un instant sur l'élan de solidarité nationale qui a suivi la catastrophe climatique du 3 octobre. Je voudrais me réjouir avec vous de ce que le gouvernement, ainsi que je vous l'avais dit lors de la dernière commission permanente, a bien octroyé une première enveloppe de 10 millions pour les communes, habitants et professionnels sinistrés.(...)

Vous irez nous dire, Monsieur le Président, qu'il l'a fait sur votre injonction ? Il faudrait alors reconnaître au moins à ce gouvernement, sa capacité d'écoute.

Cependant, nous devons à la vérité de dire que la secrétaire d'État au commerce l'avait annoncé lors de sa venue à Cannes le 8 octobre.

Après avoir décrété l'état de catastrophe naturelle 3 jours après le désastre, nous pouvons dire que l'État a réagi avec la rapidité que nécessitait la situation. Du jamais vu après une catastrophe. Les mesures d'accompagnement sont, elles aussi mises en œuvre.

Ainsi, l'État, la Région avec pour sa part 8 millions d'euros, et le Département avec 15 millions se mobilisent et organisent leur soutien aux collectivités et aux sinistrés. C'est cette réalité que je veux retenir, c'est elle qui fait l'honneur d'une nation et de la République. La fraternité, ce beau et trop souvent oublié, 3ème terme de la devise républicaine s'exprime dans ces douloureux moments avec force.

1- La situation Nationale s'améliore

Monsieur le Président, vous nous invitez à débattre des orientations budgétaires pour 2016.

Sur la situation nationale, les indicateurs lancent enfin des signaux positifs. Sans crier victoire, nous pouvons voir les premiers signes d'une amélioration de la situation économique de notre pays.

J'aimerais que nous laissions les outrances verbales, les propos excessifs à la porte de notre assemblée. Ils abusent et désabusent nos concitoyens. Lorsqu'on lit dans le document qui nous est soumis les termes « catastrophique, calamiteux, exceptionnellement dégradé », et j'en passe...

On n'aide pas à comprendre, on apporte de l'eau aux moulins du déclinisme.

Voyons la situation avec réalisme.

Le chômage est bien entendu encore bien trop élevé, mais il a reculé de 0,7 % en septembre par rapport à août. Soit la plus forte baisse depuis la fin de 2007. Le sort des jeunes s'améliore : ce sont eux qui profitent le plus du mouvement et ce depuis quatre mois consécutifs.

Le Figaro titrait en 2011 : « *le nombre de chômeurs a augmenté de 5,6% en 2011, soit 152 000 chômeurs de plus!* »

De 2008 à 2012 on était passé de 3 millions de chômeurs à 4,2M.

Un autre journal titrait : "*c'est l'échec du mandat de Sarkozy*".

Convenons ensemble que le chômage est la question la plus difficile à régler.

J'ai bien pris note de votre tweet sur le sujet et j'espère bien que vous aurez à féliciter François Hollande pour la baisse du chômage en 2017, cela voudra simplement dire une « Bonne Nouvelle pour la France ! »

Autre **bonne nouvelle : l'attractivité du pays progresse,**

le rapport " Doing Business " de la Banque mondiale, fait remonter la France de la 38e à la 27e place en deux ans.

Pour quelles raisons? L'Insee comme la Banque mondiale soulignent l'effet positif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), adopté fin 2012, qui a eu pour effet d'alléger les charges des entreprises.

La Croissance

Pour 2016, La Commission Européenne et l'INSEE, tablent sur une croissance de 1,7% . Et Le Fonds Monétaire International (FMI) mise sur 1,5%.

Ce n'est pas encore merveilleux, mais c'est sans doute l'amorce d'une amélioration nette pour l'économie.

Le déficit de l'Etat s'est réduit en 1 an de 4,4 milliards grâce à une baisse des dépenses de 3,6 Milliards d'€.

Concernant la dette de l'Etat

Pour mémoire un titre du Figaro de juin 2011 : « *La dette de la France atteint un nouveau record!*

Elle était passée de 921 milliards en 2008 à 1386 milliards en 2012, soit 465 milliards en 5 ans.

C'est le gouvernement actuel qui multiplie les efforts pour réduire cet héritage ».

2- Des réductions de dotation mais des augmentations de produits

Vous dénoncez ensuite la réduction des dotations de l'Etat.

Je vous avais fait remarquer lors de la dernière session que le candidat Sarkozy avait annoncé en 2012 dans son programme pour les présidentielles une baisse des dotations aux collectivités de 10 milliards aussi.

J'ai, à nouveau, vérifié ce montant dans la presse de l'époque et notamment Le point qui en décembre 2011 titrait sur l'intention du candidat à la présidentielle qui était de baisser de 10 milliards les dotations aux collectivités.

Pour autant, ce n'est pas facile ensuite d'équilibrer des budgets.

Lors de la commission Finances, nous avons appris que la baisse de la DGF 2015 était moins importante que prévu. Elle était estimée à près de 26 millions€.

Pouvez-vous nous communiquer le nouveau montant?

Pour compenser ces baisses, et pour compenser l'augmentation des dépenses de RSA, l'État a laissé la possibilité aux Départements d'augmenter le taux de DMTO. Vous l'avez porté au taux plafond passant ainsi de 3.8 à 4,5%.

Le Président de la commission des Finances nous a annoncé que la recette de DMTO prévue au BP 2015 serait réalisée : soit 365 M€.

Nous avons encaissé 295.3 M€ en 2014.

Le gain d'une année sur l'autre devrait être de 69.7 M€. Ce dont nous pouvons nous réjouir.

Enfin le Projet de loi de Finances pour 2016 accorde aussi la récupération de la TVA sur les dépenses d'entretien sur les bâtiments publics. Rappelons que l'an passé le taux de récupération du FCTVA avait lui aussi été augmenté.

3- Vous exprimez ensuite vos inquiétudes et incertitudes concernant les transferts de compétences liés autant à la création de la métropole niçoise qu'à la loi NOTRe.

Concernant les transferts liés à la loi NOTRe, ils devront être opérationnels au 1er janvier 2017.

L'année 2016 sera donc l'année de transition pour préparer ces transferts avec toutes les évaluations que cela suppose.

Cela concernera un bon nombre de domaines qui passeront du Département à la Région : économie, transports interurbains routiers et ferroviaire..

Le Département aura à en discuter avec la nouvelle Région.

Pour ce qui concerne les transferts vers la Métropole, cela est sûrement en cours de discussion entre le Président du Département et le Président de la Métropole.

Certains transferts sont déjà effectifs, comme les routes, d'autres sont prévus par la loi, mais ils sont à l'initiative de la métropole.

C'est le cas pour les collèges, notamment.

C'est une des compétences que peut prendre la métropole.

In fine, la métropole pourrait exercer, si elle le souhaite, la plupart des compétences du Département comme le précise l'article du code des collectivités.

Mais vous avez-vous même soutenu la création de cette métropole, contrairement à nous, qui nous y sommes opposés avec force, sachant qu'elle pouvait prendre à sa guise toutes les compétences des communes et du Département.

Pouvez-vous nous donner des indications en ce qui concerne l'avancée de vos discussions avec la Métropole ? Le transfert des collèges se fera-t-il comme le laisse envisager le décret de décembre 2014 ? Comment? Quand?

Vous évoquez la disparition de la clause de compétence générale pour les Départements.

Je vous rappelle cependant que notre capacité d'intervention dans les domaines du sport et de la culture est intacte. Il faut le souligner.

La loi prévoit désormais expressément que « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier » (article L. 1111-4 du CGCT).

Revenons donc aux documents qui nous sont présentés

De vos orientations budgétaires je retiendrai la poursuite des économies de fonctionnement et votre volonté de désendettement.

Nous sommes évidemment d'accord pour que les dépenses de fonctionnement soient maîtrisées comme elles doivent l'être dans toutes les collectivités.

Par contre, concernant le personnel du Département, vous avez unilatéralement décidé de revenir à l'application stricto-sensu des 35 h alors que le personnel avait obtenu au fil des années des avantages supplémentaires, accordés par vos prédécesseurs.

Un accord aurait pu et aurait dû être négocié et trouvé dans le cadre d'un véritable dialogue social. Cette négociation n'a pas eu lieu du tout. Et nous le regrettons.

Mon collègue Jean-Raymond Vinciguerra y reviendra lors du rapport sur les ressources humaines

Vous nous dites que la phase de désendettement débute. Il serait de l'ordre de 10 M€

Cet effort est très méritoire sur le plan budgétaire.

Car même si la chute du montant des emprunts depuis 2010 est bien réelle, l'encours de dette lui a peu évolué depuis cette date. Le stock de dette reste en effet très conséquent.

Selon la DGCL, il était en 2010 de quasiment 1 milliard, année record.

Et de 902 M€ en 2014. Vous prévoyez ce même montant au budget 2015.

La charge de la dette par habitant s'élève à 834 € dans les Alpes-Maritimes pour une moyenne de 489 €/hab dans les départements de notre strate.

Les conséquences de ce début de désendettement devraient être positives sur le plan budgétaire. La charge de la dette n'est pas neutre. Elle pèse en effet sur notre capacité d'auto-financement. **Notre capacité d'auto financement nette ne s'élève qu'à 38 €/habitant pour une moyenne de 53 € pour les départements similaires.**

Au final ce sont les investissements de notre département qui en souffrent.

Vous maintenez le chiffre de 210 M€ d'investissement dans vos prévisions lors de la DM1 2015. Soit, nous verrons le compte administratif.

Les données de la Direction Générale des Collectivités Locales sont éclairantes : **nos dépenses d'investissement directes se sont élevées à 59 €/habitant pour une moyenne de 96 €/hab pour les départements de notre strate.**

Voilà des chiffres significatifs.
Commencer à se désendetter est évidemment une priorité.

Pour conclure

Il me semble que nous pouvons construire des solutions pour l'avenir de notre pays, au plan local et au plan national, pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens sans forcément exacerber les polémiques partisans, en étant guidé par l'intérêt général.

La DM 1 sert avant tout à affecter au budget le résultat cumulé de l'année passée. Il s'agit d'une petite DM1 à la hauteur de ce résultat 19.6 M€ affecté en recettes de fonctionnement.

Elle est marquée, par le biais de transferts de crédits, par l'évolution des dépenses sociales que nous ne maîtrisons pas en grande partie : + 16 M€ sur le RSA et l'insertion compensés à hauteur de -9 M€ sur les personnes âgées et les personnes handicapées, une hausse de 2.9 M€ de la politique de solidarité territoriale suite aux intempéries et une baisse de 3.9 M€ sur la politique culturelle.

Elle marque aussi, et nous le regrettons, un désengagement de notre collectivité auprès de ses agents avec la remise en cause, sans négociation, de leurs avantages acquis depuis 2001. Monsieur Vinciguerra y reviendra.

Un désengagement de notre collectivité et un transfert de charges vers les communes et leurs habitants par le transfert des charges de transport des enfants vers les écoles départementales.

Enfin, le rapport définitif de la chambre régionale des comptes sur la gestion du Département et relatif au **maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie vient nous rappeler la nécessité de l'évaluation de nos politiques publiques avant la mise en place de nouvelles actions.**

Le risque étant comme le rapport le rappelle de passer à côté de son objectif principal. Mais Jr vinciguerra y reviendra

.